

## **Service intercommunal des taxis (SIT)**

Quatre collaboratrices et collaborateurs représentant 3.2 ept, participent à l'exécution de ces tâches, pour le compte et aux frais de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis (ci-après : l'Association), composée d'Epalinges, Lausanne, Prilly, Pully, Renens, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Belmont-sur-Lausanne, Paudex, le Mont-sur-Lausanne et Bussigny.

Les organes intercommunaux de l'Association sont le Conseil intercommunal et le Comité de direction, ainsi que la Commission administrative. L'administration de l'Association est assurée par le SIT.

### **Conseil intercommunal**

Le Conseil intercommunal des taxis a siégé à deux reprises.

Lors de sa séance du 4 octobre, il a accepté à l'unanimité l'adhésion de la commune de Lutry à l'Association avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Cette adhésion marque une étape importante dans l'élargissement du périmètre d'action de l'Association intercommunale, tout en apportant des avantages significatifs à la profession ainsi qu'à la clientèle des taxis.

### **Comité de direction**

Le Comité de direction a tenu trois séances en présentiel et a pris plusieurs décisions par voie de circulation.

Il a ainsi décidé de modifier les prescriptions réglementaires intercommunales sur le service des taxis afin que seuls les taxis au sens formel soient autorisés à apposer une enseigne (bonbonne) sur leur toit. Cette décision a pour objectif de mettre fin à une distorsion de concurrence avec les VTC (véhicules de transport avec chauffeur) et entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

En outre, le Comité de direction a traité les 26 recours interjetés à l'encontre des décisions rendues lors de la procédure d'appel d'offres afin de délivrer 15 concessions individuelles et 10 concessions pour les compagnies, suite à la faillite d'une compagnie de taxis prononcée en 2022.

Le parc automobile affecté à l'activité des taxis est composé 291 véhicules dont 174 véhicules hybrides (177 en 2022), de 21 véhicules électriques (7 en 2022) et de 96 véhicules thermiques (83 en 2022).

### **Commission administrative**

La Commission administrative, organe chargé notamment d'accepter l'octroi d'une concession et de réprimer les infractions au RIT, a tenu deux séances en présentiel et a rendu quatre décisions allant de la mise en garde au retrait de concession.

### **Contrôles de police**

Le nombre de contrôles de police est de 12 diurnes (40 en 2022) et 11 nocturnes (13 en 2022). Le nombre de rapports de dénonciation établis par la Brigade des taxis s'élève à 54 (83 en 2022). Au total, on dénombre 119 dénonciations dressées (115 en 2022), tous corps de police. Le nombre de véhicules contrôlés s'élève à 50 et celui des réclamations traitées à 19.

## Concessions / Autorisations

### Concessions – Taxis de place (regroupés au sein de Taxi Services Sàrl)

	Nombre de concessions		Nombre de permis de stationnement et de véhicules	
	2022	2023	2022	2023
Compagnies	3	3	60	62
Exploitants indépendants	118	123	121	152
Total	121	126	181	214

### Autorisations – Type B – Taxis sans permis de stationnement

	Nombre d'autorisations d'exploiter		Nombre de véhicules	
	2022	2023	2022	2023
Exploitants regroupés au sein de :				
Taxiphone	36	27	36	28
Allô Taxis !	1	1	2	2
Autres	47	44	48	47
Total	84	72	86	77

## Centraux d'appels et stations

Les taxis rattachés au central d'appel de Taxi Services Sàrl ont effectué cette année 712'638 courses, soit 447'726 distribuées, dont 12'081 par l'application, et 252'831 au vol, contre 782'132 en 2022 (-8.89%).

Les stations sont au nombre de 46 et offrent un total de 173 places (statu quo).